



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DPATE

Le Recteur de la Région académique de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Considérant l'avis de l'administration du 11 juin 2024;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude dans le corps des Attachés d'administration de l'État, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les fonctionnaires dont les noms suivent :

-Liste principale :

RANG	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	CLOTILDE Myrtho	CLG EUGENE NONNON
2	MOUTOUSSAMY Mickael	CLG A. B. D'ANGOMA

**Article 2 :** Figurent sur liste complémentaire et sous réserve du désistement des candidats nommés sur liste principale, les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MANDE Yann	CLG L. OTHILY
2	VINCENT Kristel	RECTORAT DE GUYANE

**Article 3 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général de Région Académique  
Cayenne, le 8 JUIL. 2024

Emmanuel HENRY